- 3. Similar actions will be taken with respect to security infractions by employees at Missions abroad.
- 4. It must be emphasized that sound security measures should be continually practiced by all employees to improve the safeguarding of designated and classified information. As a consequence, the current policy of identifying employees who accumulate more than five infractions per year will continue in the future.
- 5. This Circular Document is to be brought to the attention of all employees and is to be cancelled on March 31, 1992.

- 3. Des mesures analogues seront prises à l'égard des infractions à la sécurité commises par des employés dans les missions à l'étranger.
- 4. Nous insistons sur le fait que tous les employés doivent avoir continuellement de bonnes pratiques en matière de sécurité afin d'assurer une meilleure protection des renseignements désignés et classifiés. En conséquence, nous continuerons d'appliquer à l'avenir la politique actuelle qui consiste à déterminer les employés qui se rendent coupables de plus de cinq infractions par an.
- 5. Cette circulaire doit être portée à l'attention de tous les employés et doit être annulée le 31 mars 1992.

Le Sous-secrétaire d'Etat

Under-Secretary of State for External Affairs